

Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Frédéric Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Egalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, concernant

L'état des lieux des internats en Fédération Wallonie-Bruxelles

Monsieur le Ministre,

Depuis septembre 2019, la responsabilité de l'organisation des internats et maisons des étudiants du supérieur relève de Wallonie-Bruxelles Enseignement, pouvoir organisateur autonome. Pour ce faire, WBE dispose d'un service dédié à la gestion et à l'organisation des internats.

La crise sanitaire et les confinements que nous connaissons ont eu un impact sur les internats et la fréquentation de ceux-ci. C'est l'occasion pour moi de faire un peu le point sur le sujet.

Monsieur le Ministre, certains internats rencontrent-ils des difficultés liées à un manque de fréquentation? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons et quelles sont les pistes de solutions pour y remédier? La répartition géographique de ces internats est-elle bien proportionnée et permet-elle de répondre correctement et efficacement aux demandes? Un état des lieux existe-t-il et, dans la négative, ne serait-il pas intéressant d'en réaliser un?

Je vous remercie.



Réponse du Ministre Daerden:

[Avril 2021]

En ce qui concerne l'évolution de la population, les internats qui hébergeaient au début des années 2.000 près de 15.000 jeunes n'en accueillent désormais qu'un peu moins de 9.000. Ces institutions connaissent globalement une diminution du nombre de résidents de l'ordre d'1,5 à 3 % chaque année.

A ce jour, aucune enquête n'a été menée spécifiquement pour étudier cette baisse continue mais une des raisons se trouve probablement dans l'évolution de la société face à ce genre d'accueil.

En ce qui concerne une baisse éventuelle de fréquentation liée à la crise COVID-19 que nous traversons, votre parlement a voté le décret programme du 9 décembre 2020 qui reprend des mesures spécifiques pour les internats (article 26) afin de neutraliser les conséquences sur l'encadrement pour cette année scolaire 2020-2021 de la chute éventuelle de fréquentation.

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la responsabilité et l'organisation des internats relève de WBE. Il n'appartient pas au Ministre de tutelle, de se substituer à WBE dans ses choix d'organisation géographique de ses internats.